



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Personnel

Question écrite n° 49819

Texte de la question

M Pascal Clement attire l'attention de M le ministre de l'environnement sur la situation des personnels du Conseil superieur de la peche qui representent 747 personnes dont 640 gardes-peche qui ont la charge de 270 000 kilometres de cours d'eau et de 400 hectares de plans d'eau. Il lui demande de bien vouloir lui faire connaitre l'etat d'avancement du reclassement de ces personnels et envisager la creation d'un statut pour les personnels administratifs et techniques, la reconnaissance de la technicite des gardes-peche par un reclassement en categorie B des gardes chefs et aux echelles 4 et 5 pour les gardes, ainsi que le reclassement en categorie B des secretaires des delegations regionales.

Texte de la réponse

Reponse. - Pour tenir compte de l'evolution des taches confiees aux gardes-peche du conseil superieur de la peche, qui necessitent la mise en oeuvre de technicites nouvelles, des mesures vont etre prises pour apporter a cette categorie d'agents des ameliorations dans le deroulement de leurs carrieres et de leur grille indiciaire. Il s'agit en particulier de l'elargissement de l'espace indiciaire des echelles de remuneration des gardes-peche et des gardes-chefs et de la creation d'un espace indiciaire supplementaire pour les gardes de 1re categorie et pour les gardes-chefs. L'indice terminal des gardes-chefs principaux est porte de 438 a 479. Le corps des gardes-peches beneficiera aussi de mesures statutaires telles que l'augmentation de la prime de sujestion et de risque, la revalorisation de la prime de technicite, la creation d'une filiere professionnelle de recrutement. Dans le meme temps est etudiee la creation d'un statut des personnels administratifs et techniques du conseil superieur de la peche destine a offrir a ces agents des perspectives claires de carrieres et de reelles possibilites de promotion. Ce statut permettra aussi la creation d'un corps de techniciens du conseil superieur de la peche auquel auront acces, par concours interne, les gardes-peche.

Données clés

Auteur : [M. Clement Pascal](#)

Circonscription : - Union pour la democratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 49819

Rubrique : Chasse et peche

Ministère interrogé : environnement

Ministère attributaire : environnement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 novembre 1991, page 4591